

Séminaire organisé par la Représentation Française auprès de l'OCDE et la Direction des Statistiques

« L'initiative française sur les Nouveaux Indicateurs de Richesse »

Vendredi 15 Avril 2016, 15h00-17h15, Salle CC 5, Centre de Conférences de l'OCDE

En avril 2015, le Sénat français a définitivement adopté la loi 411 dite aussi Loi Sas, du nom de la Députée Eva Sas qui en a été la promotrice. Cette loi, qui contient un seul article, stipule que tous les ans le Gouvernement doit remettre au Parlement un rapport présentant l'évolution de 10 nouveaux indicateurs phares reflétant la situation économique, sociale et environnementale du pays, ainsi qu'une évaluation de l'impact des principales réformes envisagées au regard de ces indicateurs.

Ces indicateurs sont donc censés guider les politiques publiques en France pour les années à venir en fournissant une perspective complémentaire à celle dressée par le PIB qui tient également compte de la qualité de la vie des citoyens et du caractère inclusif et durable de la croissance.

Les nouveaux indicateurs de richesse ont été sélectionnés par le biais d'une large [consultation](#) menée par France Stratégie et le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE). Cette consultation, qui s'est déroulée entre février et juillet 2015, a comporté des réunions d'experts, une consultation on-line, une enquête effectuée sur un panel représentatif de la société française et quatre ateliers participatifs menés dans quatre villes différentes. La consultation a abouti à l'élaboration d'un tableau de bord contenant 10 indicateurs phares qui ont été retenus par le Gouvernement dans le [premier rapport sur les nouveaux indicateurs de richesse](#) qu'il a publié en octobre 2015.

Le 26 novembre dernier, le Gouvernement a présenté ce rapport à la Commission Parlementaire des Finances et a, ce faisant, appliqué la loi Sas pour la première fois.

L'initiative française représente une tentative ambitieuse d'intégrer la mesure du bien-être « au-delà du PIB » dans la définition et l'évaluation des politiques publiques. Elle a aussi pour caractéristique d'avoir mobilisé un grand nombre d'acteurs (le Parlement, des experts, des institutions publiques, les citoyens et le gouvernement) ce qui la rend particulièrement légitime et l'inscrit pleinement dans la vie institutionnelle et politique du pays.

Quel premier bilan peut-on tirer aujourd'hui de cette initiative? Quel est son véritable impact sur l'action gouvernementale? En quoi a-t-elle changé, ou a-t-elle le potentiel de changer, les pratiques d'évaluation des politiques publiques? Dans quelle mesure cette initiative renforce-t-elle la capacité de coordonner les actions entre différentes administrations publiques et acteurs politiques?

Ces questions seront débattues au cours du séminaire organisé conjointement par la Représentation française auprès de l'OCDE et la Direction des Statistiques de l'OCDE, qui est en charge du programme de travail sur la mesure du bien-être au sein de l'Organisation. Le séminaire sera également l'occasion de diffuser la version française du dernier rapport de l'OCDE sur le bien-être « Comment va la vie ? 2015 » et de faire le point sur les dernières réflexions sur ces thématiques par l'OCDE.

Séminaire organisé par la Représentation Française auprès de l'OCDE et la Direction des Statistiques

« L'initiative française sur les Nouveaux Indicateurs de Richesse »

Vendredi 15 Avril 2016, 15h00-17h15
Salle CC 5, Centre de Conférences de l'OCDE

Présidence : Pierre Duquesne, Ambassadeur, Représentant Permanent de la France auprès de l'OCDE

Remarques d'introduction

Martine Durand, Statisticienne en chef de l'OCDE et Directrice des Statistiques

Interventions

Eva Sas, Députée : *La loi 2015-411 : finalités et premier bilan*

Vincent Aussilloux, Chef du département Économie, France Stratégie : *La consultation sur les nouveaux indicateurs de richesse et les implications de cette loi pour les travaux futurs de France Stratégie*

Cédric Audenis, Conseiller au Cabinet du Premier Ministre, en charge notamment du rapport sur les nouveaux indicateurs de richesse : *Présentation du rapport et développements futurs*

Discutant

Joey Au, Conseiller Principal au Trésor public de Nouvelle-Zélande

Échanges avec les participants

Conclusions : Pierre Duquesne, Ambassadeur, Représentant Permanent de la France auprès de l'OCDE